

Attestation d'accueil

DOCUMENTS A FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER D'ATTESTATION D'ACCUEIL:

- **Justificatif d'identité de l'hébergeant** (carte d'identité recto/ verso ou passeport)
- **Document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant** du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (comme un titre de propriété et avis de taxe foncière ou d'habitation, ou un bail locatif avec dernières quittances de loyer)
- **Justificatifs de domiciles récents** liés au logement (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou quittance de loyer)
- **Tout document justifiant ses ressources** (3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition) et son engagement à prendre en charge financièrement l'étranger s'il est défaillant
- **Timbre fiscal d'un montant de 30€** à acheter sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste
- **Justificatif d'identité de la ou des personne(s) à héberger** (photocopie lisible du passeport avec nom, prénom, date et lieu de naissance, numéro du passeport et adresse)
- Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant

Nous vous rappelons que la durée du séjour doit être d'une durée maximum de 90 jours de date à date.